

11h15 – 12h00 **SESSION V : MESURES DE PREVENTION ET PROTECTION DES VICTIMES**

Président: **M. Jose Luis LÓPEZ DEL MORAL**, Président de la Haute Cour de Justice de Cantabrie, Espagne

- ▶ **Définir et protéger la victime de trafic d'organes humains**
M. Nicolas LE COZ, Président du Groupe d'experts sur la traite des êtres humains (GRETA)
- ▶ **Le rôle des systèmes nationaux de transplantation, effectifs dans la prévention et la lutte contre le trafic d'organes**
M. Karim LAOUBDIA SELLAMI, Directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique, Agence de la biomédecine, France
- ▶ **Les donateurs et les bénéficiaires dans le trafic d'organes humains : victimes ou auteurs?**
M. Fernando FONSECA, Professeur en droit administratif, Université Carlos III de Madrid
- ▶ **Discussion**

12h15 – 13h00 **SEANCE DE CLOTURE**

Président: **M. Ivan KOEDJIKOV**, Chef du Service de la lutte contre la criminalité, Coordinateur pour la lutte contre le terrorisme, Conseil de l'Europe

Conclusions présentées par les Présidents des sessions:

- ▶ **Mme Almudena DARIAS DE LAS HERAS**, Sous-directrice générale adjointe aux affaires de justice auprès de l'Union européenne et des Organisations internationales, Ministère de la justice, Espagne
- ▶ **M. Rafael MATESANZ**, Directeur, Organisation Nationale de Transplantation, Espagne
- ▶ **M. Ivan KOEDJIKOV**, Chef du Service de la lutte contre la criminalité, Coordinateur pour la lutte contre le terrorisme, Conseil de l'Europe

13h00 **Fin de la Conférence**

Prens018615

FRA

CONFERENCE INTERNATIONALE DE HAUT NIVEAU CONTRE LE TRAFIC D'ORGANES HUMAINS

25-26 mars 2015
Saint-Jacques-de-
Compostelle, Espagne
Palacio de Congresos

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int/santiagodecompostela2015

PROGRAMME



25 MARS 2015

09h30 - 10h30 SEANCE D'OUVERTURE

- ▶ Ouverture par **M. Thorbjørn JAGLAND**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
- Discours de bienvenue par :
- ▶ **M. Agustín HERNÁNDEZ**, Maire de la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle
- Allocutions d'ouverture par :
- ▶ **M. Thorbjørn JAGLAND**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
- ▶ **S.E. M. Pierre LABOUVERIE**, Ambassadeur de Belgique en Espagne
- ▶ **Mme Liliane MAURY PASQUIER**, Présidente du sous-comité sur la santé publique, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- ▶ **Mme Margaret F.C. CHAN FUNG**, Directrice générale, Organisation Mondiale de la Santé – Message vidéo
- ▶ **M. Alfonso ALONSO ARANEGUI**, Ministre de la santé, des services sociaux et de l'égalité de l'Espagne
- ▶ **M. Rafael CATALÁ POLO**, Ministre de la justice de l'Espagne
- ▶ **M. Alberto NÚÑEZ FEIJOO**, Président de la Xunta de Galicia

10h45 – 11h15 CEREMONIE D'OUVERTURE A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE CONTRE LE TRAFIC D'ORGANES HUMAINS

11h20 *Photo de famille (pour tous les participants)*

11h30 – 12h00 *Pause-café*

12h00 – 13h30 SESSION I : TRAFIC D'ORGANES HUMAINS : LA SCENE INTERNATIONALE

Président: **M. Philippe BOILLAT**, Directeur général, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit, Conseil de l'Europe

- ▶ **L'origine et le but de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains**
Mme Claire HUBERTS, Attachée juriste, Direction générale de la Législation, des Libertés et des Droits fondamentaux, Direction Droit pénal, Service des Principes de Droit pénal et de Procédure pénale, Belgique
- ▶ **Le caractère pénal de la Convention: droits et intérêts protégés**
M. Carlos María ROMEO CASABONA, Professeur de droit pénal, chaire interuniversitaire en droit et génome humain, Université de Deusto et Université du Pays Basque
- ▶ **Le défi de préserver le principe du don altruiste**
Mme Siobhán O'SULLIVAN, Administratrice en chef de bioéthique, Département pour la santé et les enfants, conférencière en matière d'éthique et de droit de la santé, Collège Royal des Chirurgiens, Irlande
- ▶ **Le trafic d'organes humains : description de la situation actuelle dans le monde entier**
M. Rafael MATE SANZ, Directeur, Organisation Nationale de Transplantation, Espagne
- ▶ **Discussion**

13h30 – 15h00 *Buffet déjeunatoire offert par M. Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe*

15h00 – 16h00 SESSION INTERACTIVE : LE TRAFIC D'ORGANES HUMAINS

Modérateur: **M. Rowan WATSON**, Journaliste

Questions / Réponses

- ▶ **M. Rafael MATE SANZ**, Directeur, Organisation Nationale de Transplantation, Espagne
- ▶ **M. Jesús Angel MOLINUEVO TOBALINA**, Président, Fédération nationale des associations pour la lutte contre les maladies rénales, Espagne
- ▶ **M. Jonathan RATEL**, Procureur général adjoint, Mission d'État de droit de l'Union européenne au Kosovo*, EULEX
- ▶ **M. Carlos María ROMEO CASABONA**, Professeur de droit pénal, chaire interuniversitaire en droit et génome humain, Université de Deusto et Université du Pays Basque

16h00 – 16h30 *Pause-café*

16h30 – 17h30 SESSION II : PERSPECTIVE JURIDIQUE

Président: **M. Lorenzo SALAZAR**, Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

- ▶ **Prélèvement illicite d'organes humains aux fins de prélèvement d'organes**
M. Silvio RIONDATO, Professeur de droit pénal, Italie
- ▶ **Sollicitation illicite, recrutement de donneurs et receveurs d'organes, offre et demande des avantages indus**
Mme Helena MONIZ, Juge à la Cour suprême, Professeur en droit pénal, Université de Coimbra, Portugal
- ▶ **La complémentarité des cadres juridiques internationaux en vigueur sur le trafic d'organes humains et la traite des êtres humains aux fins de prélèvement d'organes**
M. Kristof VAN ASSCHE, Professeur adjoint, Institut de Bioéthique de Ghent, Université de Ghent, Belgique
- ▶ **Discussion**

17h30 – 18h15 SESSION III : APPLICATION DU DROIT ET LA PERSPECTIVE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Présidente: **Mme Joana GOMES FERREIRA**, Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

- ▶ **Profils des victimes et des auteurs de trafic d'organes humains**
Mme Eva GUTIÉRREZ CARRERA, Sous-direction Trafic d'êtres humains et exploitation des enfants, INTERPOL
- ▶ **Coopération internationale dans l'enquête et l'application du droit**
M. Jonathan RATEL, Procureur général adjoint, Mission d'État de droit de l'Union européenne au Kosovo*, EULEX
- ▶ **Discussion**

18h30

Evènement culturel : visite de la Cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle

20h00

Cocktail dînatoire offert par la Xunta de Galicia

26 MARS 2015

09h30 – 10h45 SESSION IV : POINT DE VUE DES SOINS DE SANTE

Président: **M. Alessandro NANNI COSTA**, Président du Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO)

- ▶ **Professionnels en tant que promoteurs: l'universalité du principe "primum non nocere"**
M. Jacob LAVEE, Directeur, Unité des transplantations cardiaques, Centre Médical Sheba, Israël
- ▶ **Détection de la victime potentielle et des patients à la recherche d'organes obtenus illégalement**
M. Francis DELMONICO, Directeur général, Groupe garant de la Déclaration d'Istanbul
- ▶ **La responsabilité des professionnels de signaler les crimes liés à la transplantation**
M. Alexander CAPRON, Professeur de droit et médecine, Ecole de médecine Keck, Université de Californie du Sud, Etats-Unis d'Amérique
- ▶ **Filtrage efficace des donneurs vivants non-résidents pour empêcher le trafic d'organes humains au sein du système national de transplantation en vigueur.**
Mme Triona NORMAN, Responsable de la politique - don d'organes et de tissus, transplantation et trafic, Ministère de la santé, Royaume-Uni
- ▶ **Discussion**

10h45 – 11h15 *Pause-café*

* Toute référence au Kosovo dans le présent texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.